



AUTO-MOTO ECOLE.

4 place du marché 17530 ARVERT.

0546365322/0679443265.espaceconduite17@gmail.com.WWW.espaceconduite17.fr

PROGRAMME DE FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Compétence N° 1.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Être capable de :

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et sortir du véhicule.
- Tenir, tourner le volant et maintenir sa trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesse .
- Diriger le véhicule en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Compétence N°2.

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Être capable de :

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter, stationner en bataille, en épi et en créneau.

Compétence N°3.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Être capable de :

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser et être dépassé.
- Passer les virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Compétence N°4.

Pratiquer une conduite sûre, autonome et économique.

Être capable de :

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risques et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident. Protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule. (ABS, régulateur , limiteur, aides à la navigation, etc ..)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage, et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Déroulement des 2h de rendez-vous préalable : La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. La phase de conduite est d'une durée minimale d'un an. L'accompagnateur, assis à l'avant du véhicule, à côté de l'élève, doit être titulaire de la catégorie B du permis de conduire depuis au moins cinq ans sans interruption à la date de la signature du contrat de formation de l'élève. Un signe distinctif autocollant ou magnétisé conforme, devra être apposé à l'arrière gauche du véhicule.

Déroulement des rendez-vous pédagogiques. : Ces rendez-vous pédagogique, d'une durée minimale de trois heures, comportent une partie théorique et une partie pratique. La partie pratique du rendez-vous pédagogique est d'une durée d'une heure de conduite en circulation sur le véhicule de l'établissement, l'accompagnateur étant assis à l'arrière du véhicule. Elle a pour but de mesurer les progrès réalisés par l'élève et d'apporter les conseils nécessaires pour poursuivre la conduite dans de bonnes conditions. La partie théorique est d'une durée de deux heures. Elle peut être organisée sous forme d'animation regroupant plusieurs élèves et leurs accompagnateurs. Elle porte sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage de l'élève. L'enseignant mentionne ses observations concernant le rendez-vous pédagogique sur la fiche de suivi de formation de l'élève et veille à ce que son livret d'apprentissage soit correctement renseigné.